

FRONT

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

MALATHION 85 E

INSECTICIDE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION 8372
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 85%

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: (1, 4, 5, 10, 20 Litres)

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver ceux-ci. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. **NE PAS** utiliser dans les habitations. Ne pas contaminer les abreuvoirs. Bien se laver après la manipulation et l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres étendues d'eau contenant des poissons ou pouvant servir à l'irrigation ou à l'usage domestique. Ne pas utiliser dans les laiteries. Avant le traitement, faire sortir des bâtiments les animaux en lactation et les veaux de moins de 1 mois. Ne pas appliquer de bouillies à base d'huile sur les plantes ornementales, car elles peuvent subir des dégâts. Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Symptômes d'empoisonnement-maux de tête, fatigue, transpiration, vertiges, vision brouillée, nausées, crampes abdominales, salivation, vomissement, diarrhée, oppression de la poitrine, difficulté à respirer. Peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. L'atropine peut servir d'antidote. Ne pas employer de 2-PAM pour un empoisonnement au malathion. Maintenir l'atropinisation pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de versement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

MALATHION 85 E

INSECTICIDE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION 8372
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 85%

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: (1, 4, 5, 10, 20 Litres)

MODE D'EMPLOI

LE MALATHION 85 E est généralement efficace pour supprimer les insectes et les acariens mentionnés ci-dessous.

LE MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus ou qu'elle atteindra ou dépassera ce minimum. Utiliser la dose de MALATHION 85 E dans le plein volume d'eau. Ajouter la quantité indiquée de MALATHION 85E à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur et bien agiter pendant 3 à 5 minutes avant la pulvérisation.

ÉPANDAGE TERRESTRE: Diluer avec de l'eau jusqu'à 1 000 L/ha, sauf indication contraire.

ÉPANDAGE AÉRIEN: Sauf indication contraire, diluer avec de l'eau jusqu'à un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha si l'épandage aérien est indiqué.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'Insecticide MALATHION 85 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide MALATHION 85 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide MALATHION 85 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'Insecticide MALATHION 85 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

N'utiliser que lorsque l'épandage aérien est indiqué sur la présente étiquette. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Appliquer seulement lorsque les conditions sont conformes aux normes pour la pulvérisation aérienne décrites dans l'ouvrage *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Utiliser une pression de moins de 300 kPa aux buses. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas pulvériser si la vitesse du vent dépasse 10 à 15 km/h. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les zones sensibles, telles que les eaux et les zones urbaines et résidentielles.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-265-4624. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.
Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare, sauf indication contraire.

MODE D'EMPLOI

CULTURES FRUITIÈRES

Appliquer seulement par voie terrestre.

CULTURES	RAVAGEURS	mL produit par 1 000L(à moins indication que par hectare)	Nombre d'applications	Jours avant la récolte	Numéro de la note
Pommier, pommétier	Puceron lanigère du pommier	610	1+	3	
	Pique-boutons	880	1+	3	1
	Puceron vert du pommier, puceron rose du pommier	610-880	1+	3	
	Cochenilles	610-1 220	1+	3	1
	Tétranyque du trèfle, tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points, tétranyque jaune*	610-1 220	2+	3	
	Carpocapse de la pomme, charançon de la prune,cochenilles (nympes mobiles)	1 220	1+	3	1
	Tordeuse à bandes rouges	880-1 220	2+	3	1
	LE MALATHION 85 E peut causer des dégâts aux variétés McIntosh et Courtland si l'application se fait moins de 4 semaines avant la récolte. *Pour supprimer le tétranyque jaune, faire au moins 2 applications, à 10-12 jours d'intervalle, en été.				
Abricotier	Pucerons, carpocapse de la pomme, tordeuse des citrus, cochenilles	975-1 220	1+	7	1
Ronce, ronce de Boysen, ronce rampante, ronce de Logan	Pucerons, cicadelles, scarabée du rosier, tétranyques, thrips	610-975		7	
Bleuets	Pucerons, La pyrale des atocas, les cicadelles, les enrouleuses, les acariens, le scarabée du rosier, l'anthonome de la fleur du fraisier de racine (adulte, C.B. seulement) et les thrips	1 000 dans 1 000L/ha	1+	3	4

	Pyrales des cerises Mouche de l'aire (adulte)	550 dans 1 000L/ha	1+	1	
Cerisier	Puceron noir du cerisier, tordeuse du pommier	610-880	1+	3	
	En Colombie-Britannique, des dégâts peuvent se produire sur certaines variétés de cerisiers doux.				
Canneberge	Tordeuse des canneberges, pyrale des atocas, cicadelles, cercopes de prés (nymphes)	610-1 100		3	
Raisins	Pucerons, cicadelles, cochenilles (adultes et larves), tétranyques	880		3	
	Des dégâts peuvent se produire sur la variété Ribier.				
Vigne (de pépinière)	Phylloxera de la vigne				2
Pêcher	Tordeuse orientale du pêcher, charançon de la prune, acariens	490-855	2+	7	3
Poirier	Pucerons, tordeuses, cochenilles (adultes et larves), psylle du poirier (répression seulement), tenthrède- squeletteuse du cerisier, tétranyques, livrées	610-1 220	2+	3	3
	Carpocapse de la pomme, charançon de la prune, tordeuse du pommier, tordeuse à bandes rouges	1 220	1+	3	
Prunier, pruneautier	Puceron farineux du prunier, tétranyques,	490-855	1+	3	
	Charançon de la prune	610-880	1+	3	
Framboisier	Puceron farineux du prunier, tétranyques	880/ha	1+	1	
	Charançon de la prune	1 345/ha		1	
Fraisier	Pucerons, tétranyques, cicadelles, tordeuse du fraisier	975/ha	1+	3	
	Charançon de la racine du fraisier (adultes) (C.B. seulement)	1 345/ha	2+	3	

CULTURES FRUITIÈRES

Numéro de la référence

1. Appliquer de nouveau au besoin ou tous les 10-12 jours,
2. Utiliser une solution de 0,1 à 0,2 % (120 à 240mL/100L). Débarrasser les racines de l'excédent de terre et les tremper dans la solution pendant 5 minutes. Deux cent vingt cinq (225) litres traitent environ 500 plantes.
3. Appliquer de nouveau au besoin ou tous les 10-12 jours.
4. Pour les pyrales des atocas, appliquer 2 500 litres par hectare lors de l'éclosion et répéter trois fois à intervalles de 4 à 5 jours.

CULTURES LÉGUMIÈRES

Appliquer la concentration mentionnée ci-dessous pour chaque culture en utilisant assez de bouillie de pulvérisation pour bien couvrir les plantes. Appliquer de nouveau, au besoin, mais pas plus près de la récolte qu'il n'est indiqué ci-dessous.

Appliquer seulement par voie terrestre.

CULTURES	RAVAGEURS	mL produit par hectare	Nombre d'applications	Jours avant la récolte	Numéro de la note
Asperge	Criocère de l'asperge	1220	1+	1	1
Haricot	Pucerons, cicadelles, coccinelle mexicaine des haricots, tétranyques	735-1345	1+	3	
Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, chou-rave	Pucerons Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou	535-1345	1+	3	
Betterave Potagère	Pucerons, cicadelles, mineuses des feuilles, tétranyques	535-1345		7	
Carotte	Pucerons	880-975	1+	7	
Céleri	Pucerons, cicadelle à six points, tétranyques	1100		7	
Chou à rosette, poirée, cresson de fontaine	Pucerons, mineuses des feuilles	1100		7	
Concombre, courge, citrouille	Pucerons, tétranyques, cicadelles	880	1+	3	
	Ne pas appliquer de malathion sur les cucurbitacées à moins que celles-ci ne soient sèches.				
Pissenlit	Pucerons	1 100-1 345		7	
Aubergine	Pucerons, tétranyques	535-1 345		3	
Endive	Pucerons, tétranyques	535-1 345		7	

Ail	Pucerons, thrips	535-1 345		3	
Raifort	Pucerons	535-1 345		7	
Poireau, échalote	Pucerons, thrips	1 100-1 345		3	
Laitue de plein champ	Pucerons, fausse-arpenteuse du chou, tétranyques, cicadelle à six points	735-1 345	1+	14 (à couper) 3 (pommée)	
Laitue de serre	Pucerons, tétranyques, Légionnaires, thrips, aleurode des serres	735-1 345	1+	7	2
Melon	Pucerons, chrysomèle du concombre, cicadelles, mineuses des feuilles, tétranyques.	1 100-1 345		3	
		Ne pas appliquer de Malathion sur les cucurbitacées à moins que celle-ci ne soient sèches.			
Lits de champignons et champignonnières	Acariens, phorides, sciarides	12 - 20		2	3
Oignon (à bulbe, vert)	Thrips	1 100	1+	3	
Persil	Pucerons	1 100-1 345		20	
Panais	Pucerons	535-1 345	1+	7	
Pois	Puceron du pois, cicadelles, bruche du pois, tétranyques	1 100	1+	3	4
Piment	Pucerons, cicadelles, charançon du piment, mouche du piment	610-1 345	1+	3	
Pomme de terre	Pucerons, cicadelles, doryphore de la pomme de terre, tétranyques	735-1 100	1+	3	
Radis	Pucerons, altises, cicadelles	535-1 345	1+	7	
Rutabaga, navet	Pucerons, fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, tétranyques	535-1 345	1+	3	
Salsifis	Pucerons	535-1 345		7	
Épinard	Pucerons	1 345	1+	7	
Tomate	Pucerons, tétranyques, chrysomèle du concombre, cicadelles,	735-975	1+	3	

	mineuses des feuilles, acarien roux de la tomate				
--	--	--	--	--	--

CULTURES LÉGUMIÈRES

Numéro de la référence

1. Appliquer de nouveau au besoin.
2. Appliquer de nouveau si nécessaire, mais ne pas faire plus de 2 applications.
3. Utiliser 12 - 20 mL de MALATHION 85 E dans 11 L d'eau pour 100 m². Appliquer juste après la cueillette. Appliquer de nouveau environ deux fois par semaine ou au besoin, On peut appliquer la même concentration de MALATHION 85 E, par pulvérisation ou par badigeonnage, jusqu'au ruissellement, sur les surfaces en bois dans les champignonnières. Éviter de pulvériser sur les lits quand le moment de l'application diffère de celui conseillé pour les lits.
4. Ne pas appliquer à moins que le feuillage soit sec.

CULTURES DE GRANDE PRODUCTION

L'application peut se faire par voie terrestre ou aérienne comme indication.

CULTURES	RAVAGEURS	mL produit par hectare	Nombre d'applications	Jours avant la récolte	Numéro de la note
Luzerne	Charançon postiche de la luzerne, pucerons, criquets, cicadelles, punaises, tétranyques, cercopes (adultes)	1 100-1 345	1+	7	1, 2,12
	Mineuse virgule de la luzerne	1 345		7	3
Alpiste des Canaries (de semence)	Pucerons	685		14	4,12
Trèfle	Pucerons, criquets, cicadelles, tétranyques, cercopes	1 100-1 345	1+	7	5
Maïs (cultivé)	Ver de l'épi du maïs, pyrale du maïs	1 100-1 345		5	6
Lin	Criquets	535-855		7	7,12
Pois de grande culture	Pucerons, cicadlles, bruche du pois, mouches	1 100	1+	3	
Céréales (blé, avoine, seigle, orge)	Légionnaires, puceron des céréales, criquets, puceron vert des graminées, ciron de la farine	1 100-1 345	1+	7	12
	Criocère des céréales	1 075	1+		12,13
Lentilles	Criquets	830		14	8,12
Moutarde,	Altises, criquets	535-855		7	7,12

navette (canola y compris)	Fausse-teigne des crucifères (larves)	270-415		7	7,12
Betterave à sucre	Altises	535			9
Ménilot	Charançon du ménilot	735-1 220			10,12
Tabac	Pucerons, cicadelles, sphinx du tabac	735-975	1+	7	
Riz sauvage	Ver du riz sauvage	1 100	1+	10	11,12
	Pour le riz sauvage cultivé. Utiliser un pulvérisateur à dos ou un appareil similaire. Limitation: Ne pas utiliser sur les eaux contenant des poissons, comme les rivières et les lacs.				

CULTURES DE GRANDE PRODUCTION

Numéro de référence

1. Ne pas appliquer sur la luzerne en floraison. Appliquer quand 75 % du feuillage présente des dégâts.
2. Appliquer de nouveau au besoin.
3. Appliquer dès qu'il y a des trous d'épingle dans les feuilles, habituellement la deuxième quinzaine de mai. Une autre application sera peut-être nécessaire.
4. Appliquer quand il y a plus de 50 pucerons par tige porte-graines, entre l'épiaison et le stade pâteux.
5. Ne pas appliquer sur le trèfle en floraison.
6. Appliquer quand 10 % des épis présentent des soies. Appliquer de nouveau tous les 3-5 jours jusqu'à ce qu'on ait fait 4 ou 5 applications. Pour en connaître le moment propice, consulter les autorités agricoles locales.
7. Traiter quand il n'y a pas d'abeilles dans le champ et que la température est au-dessus de 18°C.
8. Faire 2 applications à 7 jours d'intervalle.
9. Appliquer au stade 3-5 feuilles, dès l'apparition des insectes ou des dégâts.
10. Pulvériser sur la lisière du champ de trèfle de première année, à la fin de l'été ou au début de l'automne, lors de la migration des adultes. Faire sortir les bovins pendant le traitement; on peut les faire rentrer juste après le traitement.
11. Pour la désinsectisation des eaux ne contenant pas de poissons, comme les plantations de riz sauvage, faire 1 application par an.
12. L'application peut se faire par voie aérienne.
13. Appliquer quand le nombre de larves de criocère des céréales est de 2 à 3 par pétiole.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre de Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

RAISINS

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. S'assurer qu'on utilise un volume d'eau suffisant pour garantir une bonne couverture. Utiliser un minimum de 500 L d'eau par hectare. Appliquer avant la récolte lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tels que déterminés par une surveillance locale. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice.

Culture	Ravageur	Taux par Ha	Nombre maximum d'applications	Jours avant la récolte
Raisins	Coccinelle asiatique multicolore adulte	880 mL	1	3

POUR SUPPRIMER LES JEUNES CRIQUETS DANS LES PÂTURAGES

Pour couvrir 1 ha de pâturage ou de parcours, utiliser 830 mL de MALATHION 85 E.

Sur les graminées des pâturages et des parcours, appliquer de nouveau au besoin. Ne pas appliquer sur les champs occupés par des vaches laitières. Le champ peut être brouté ou récolté le jour de l'application. Sur la luzerne, utiliser 975-1 465 mL par hectare. Appliquer de nouveau au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer quand la culture est en fleurs. Appliquer quand 75 % du feuillage de la luzerne présente des dégâts.

ORNEMENTALES

Bien couvrir les plantes. Appliquer dès l'apparition des ravageurs, et appliquer de nouveau au besoin.

	mL produit dans 1 000 L d'eau par hectare
Pucerons, cochenilles, tétranyques	880
Cochenille virgule du pommier*	610
Punaise réticulée	610-880
Mineuses des feuilles	1 220
Chenille burcicole	1 220
Livrées	1 220
Cochenille des aiguilles du pin*	2 445
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	2 930
Punaise à quatre raies, cicadelles, punaise terne, thrips, perce-pousse européen du pin, tenthrèdes	880

*Appliquer une fois que les larves de cochenilles se seront établies sur le feuillage.

NOTE: Des dégâts peuvent se produire sur la violette africaine, la fougère Boulan, la crassule, le houx, le genévrier (Canaerti et Sabina), le capillaire du Canada, le pétunia, la fougère Pteris et les jeunes plantes.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE

Oeillet, chrysanthème, géranium, rosier, muflier. Pulvérisation foliaire - pour supprimer les pucerons, les cochenilles, les tétranyques, les thrips et les aleurodes. Mélanger 7,5 mL de MALATHION 85 E avec assez d'eau pour couvrir 100m². Appliquer de nouveau au besoin.

LARVES DE MOUSTIQUES DANS LES EAUX STAGNANTES

Appliquer 535 mL de MALATHION 85 E par hectare (ajouté à une quantité suffisante d'eau ou d'huile comme diluant), sous forme de pulvérisation à grosses gouttelettes, sur les étangs à poissons, agricoles ou artificiels. N'utiliser que sur les eaux situées à l'intérieur des limites de la propriété de l'utilisateur et ne s'écoulant pas à l'extérieur de ces limites.

MOUCHES (MOUCHE DOMESTIQUE ET MOUCHE PIQUANTE DES ÉTABLES)

LE MALATHION 85 E peut être utilisé en pulvérisation seul ou appâté avec un édulcorant pour attirer les mouches à leur mort. Contre les mouches à l'intérieur et autour des bâtiments pour animaux domestiques et autour des cours, des maisons, des usines de transformation et des autres bâtiments, mélanger 975 mL de MALATHION 85 E avec 100 L d'eau. Si les mouches sont nombreuses, ajouter aussi 4 kg de sucre à la bouillie. Dans la plupart des endroits, l'ajout de mélasse ou de sucre à la bouillie prolonge l'activité insecticide du MALATHION 85 E et sert à attirer les mouches. Pulvériser la bouillie à la dose de 5 L pour 100m² sur les surfaces peintes ou de 10L pour 100m² sur les surfaces non peintes, là où les mouches se rassemblent (murs, plafonds, poteaux métalliques, fenêtres, clôtures, poubelles, planchers, tas de fumier, etc.). Appliquer de nouveau au besoin.

Contre les moustiques, les mouches (mouche domestique et mouche piquante des étables) et les petits insectes volants à l'extérieur, comme dans les cours de ferme (enclos, tas de fumier, tas d'ordures), les centres d'engraissement, les pâturages et les

étables et autour des bâtiments et des sous-bois, appliquer une solution à 2 % comme pulvérisation d'ambiance ou par nébulisation ou brumisation à une dose de 26 à 40 L/ha. Si on utilise un pulvérisateur à ultrabas volume (aérosol froid), appliquer le MALATHION 85 E non dilué, à une dose de 415-550 mL/ha.

NE PAS ÉPANDRE SOUS FORME DE BROUILLARD, D'AÉROSOL, DE BRUME OU EN PULVÉRISATION DANS L'AIR AMBIANT DES SECTEURS RÉSIDENTIELS.

Les secteurs résidentiels ce sont les sites où des personnes incluant des enfants pourraient potentiellement être exposés au produit pendant ou après la pulvérisation. Ces sites comprennent les terrains qui environnent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains, de jeux, les aires de jeux, les édifices publiques ou tout autre endroit où le public incluant les enfants pourrait être exposés.

ANIMAUX D'ÉLEVAGE ET BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES GRATTE-DOS POUR BOVINS LAITIERS ET DE BOUCHERIE (y compris les animaux en lactation) :

Contre la mouche des cornes et comme auxiliaire contre les poux sur les bovins laitiers et de boucherie, préparer une solution de MALATHION 85 E à 2 % en mélangeant 490 mL de MALATHION 85 E avec 25 L de gazole ou de mazout. **IMPORTANT : NE PAS** appliquer sur les veaux de moins de 1 mois. Ne pas appliquer sur les bovins moins de 30 jours avant l'abattage.

EN PULVÉRISATION SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES VACHES LAITIÈRES NON LACTANTES, LES PORCS, LES MOUTONS ET LES CHÈVRES

Contre la mouche des cornes et les poux, pulvériser une solution contenant 490 mL de MALATHION 85 E pour 100 L d'eau (ou 50 mL pour 10 L d'eau). Contre les tiques, doubler la concentration, c.-à-d. utiliser 980 mL pour 100 L d'eau. **NE PAS** appliquer sur les adultes allaitants. Éviter de contaminer les auges et les abreuvoirs. Éviter de traiter les yeux, les oreilles et le nez.

ATTENTION : Ne pas pulvériser sur les vaches laitières, les bovins de boucherie ou les porcs moins de 2 semaines avant le vêlage ni moins de 30 jours avant l'abattage.

ATTENTION : Attendre 14 jours avant d'utiliser le MALATHION 85 E sur les surfaces fraîchement chaulées. Ne pas utiliser dans les laiteries. Éviter de contaminer les aliments des animaux et des humains, les abreuvoirs et les auges. Avant le traitement, faire sortir des bâtiments les animaux en lactation et les veaux de moins de 1 mois.

EN PULVÉRISATION SUR LES GRANGES, LES PORCHERIES, LES POULLAILLERS ET LES DÉPENDANCES

Contre les mouches, les poux des volailles, le liponyse des volailles et les acariens rouges des volailles, préparer une solution contenant 60-95 mL de MALATHION 85 E pour 10 L d'eau et la pulvériser sur les murs ou en badigeonner les perchoirs. Pour débarrasser les poulaillers des tiques, préparer une solution contenant 245 mL de MALATHION 85 E pour 10 L d'eau et la pulvériser généreusement sur les murs et les plafonds et dans toutes les fissures. Pulvériser sur les perchoirs, la litière, les cages et les cageots et à l'extérieur des poulaillers, en prêtant une attention particulière aux

portes, aux fenêtres, aux tas de fumier, etc. Appliquer de nouveau au besoin. Attendre 14 jours avant d'appliquer sur les surfaces fraîchement chaulées.

POUR DÉBARRASSER LES VOLAILLES DES ACARIENS ET DES POUX

Mélanger 45-60 mL de MALATHION 85 E avec 10 L d'eau et pulvériser ce mélange à une dose de 10 L pour 200 à 300 volailles pour débarrasser celles-ci du liponysse des volailles et des poux et comme auxiliaire contre les acariens rouges. Appliquer de nouveau 4 à 8 semaines plus tard. Ne pas appliquer moins de 1 semaine avant l'abattage. Éviter d'utiliser par temps froid ou venteux.

PORCS

Pour combattre le sarcopte de la gale, faire une solution à 1% en mélangeant 100 mL de MALATHION 85E à 10 L d'eau. Pulvériser 2 L de cette solution sur chaque animal. Réappliquer 12 jours plus tard si nécessaire. Ne pas appliquer sur les animaux âgés de moins de 1 mois. Ne pas appliquer sur les femelles allaitantes. Peut s'employer jusqu'au jour de l'abattage.

MINOTERIES, ÉLÉVATEURS À GRAINS, BACS À GRAINS (VIDES) ET WAGONS À GRAINS

Ravageurs: Tribolium brun de la farine, cucujide plat, calandre des grains, ciron de la farine, pyrale indienne de la farine, petit perceur des céréales, tribolium rouge de la farine, charançon du riz, cucujide roux, cucujide dentelé des grains.

Bouillie de pulvérisation: Mélanger 490 mL de MALATHION 85 E avec 15 L d'eau ou de kérosène désodorisé (composé de 4 parties de solvant de kérosène et de 1 partie de solvant d'hydrocarbure aromatique).

Mode d'emploi: Avant de stocker les grains, nettoyer les lieux à fond, y compris les planchers, les murs et sous et derrière les machines et les appareils. Enlever et brûler les balayures et les déchets. Nettoyer à nouveau avant de faire un autre traitement. Garder les lieux propres en tout temps. Pulvériser jusqu'au ruissellement ou à la dose d'environ 5 L de bouillie pour 100m². Utiliser un pulvérisateur et des buses qui produisent de grosses gouttelettes. Appliquer cette même bouillie autour de l'extérieur des bacs et des élévateurs pour aider à prévenir une réinfestation.

Minoteries: Pulvériser sur les planchers, les murs et les plafonds, sous et derrière les machines, sur les bacs et là où les insectes peuvent se cacher et se reproduire. Prêter une attention particulière aux fêlures et aux fissures d'où les insectes sortent. Nettoyer et traiter les planchers et les murs de l'entrepôt avant d'y stocker de la farine en sac ou en boîte ou des paquets de sacs.

Élévateurs à grains, bacs à grains: Une fois vides, les nettoyer puis les traiter. Toutes les 3 semaines, nettoyer et traiter le plancher de travail, les murs et les environs.

Wagons à grains: Avant le chargement, nettoyer puis, en commençant à un point sur les murs du wagon environ 60 cm au-dessus de la hauteur prévue des sacs, pulvériser sur les murs et le plancher, en utilisant 4 à 5 L de bouillie par wagon. Laisser les wagons traités vides et la porte ouverte jusqu'à ce que la bouillie ait complètement séché. Tapisser les murs et le plancher du wagon de papier kraft, puis charger le wagon.

PRÉCAUTIONS: Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur. Ne pas appliquer directement sur les grains ou la farine. L'application doit être faite par une personne expérimentée ou formée. Attendre que la bouillie ait complètement séché avant de stocker des grains dans les zones traitées. N'appliquer MALATHION 85 E que dans les locaux de stockage de grains vides. Ne pas en pulvériser directement sur le matériel pendant que la minoterie est en marche.

PROTECTION DES GRAINS STOCKÉS BLÉ, SEIGLE, MAÏS, ORGE ET AVOINE:

Pour protéger les grains de blé, d'avoine, de maïs, de seigle ou d'orge contre le tribolium brun de la farine, la calandre des grains, le charançon du riz, le cucujide dentelé des grains, le cucujide plat, le tribolium rouge de la farine, le cucujide roux, le petit perceur des céréales, la pyrale indienne de la farine et le ciron de la farine lors du stockage, appliquer comme suit:

BLÉ, SEIGLE ET MAÏS	10 mL pour 1 000 kg dans 10 à 20 L d'eau
ORGE	12 mL pour 1 000 kg dans 10 à 20 L d'eau
AVOINE	17 mL pour 1 000 kg dans 10 à 20 L d'eau

Ne pas mettre en vente les grains traités au MALATHION 85 E moins de 7 jours après le traitement. Pour protéger les grains stockés contre la pyrale indienne de la farine, appliquer le MALATHION 85 E sur la surface de grains propres ou non infestés, à une dose de 295 mL dans 5 à 10 L d'eau pour 100m² de surface de grains. Pulvériser uniformément sur la surface de grains et faire pénétrer au râteau jusqu'à une profondeur de 15 cm. Appliquer juste après le chargement des grains. N'importe quel pulvérisateur standard pouvant être calibré de façon à débiter un volume connu de liquide peut être utilisé pour appliquer le MALATHION 85 E. Sur les petites quantités de grains stockés là où il n'y a pas de pulvérisateur special disponible, n'importe quel type de pulvérisateur à basse pression d'une capacité de 5 L ou plus peut être utilisé. On peut appliquer la bouillie sur les grains pendant leur élévation. D'abord, déterminer le débit du pulvérisateur en pulvérisant dans un réservoir d'eau; ensuite, régler le débit des grains de façon à appliquer la bonne quantité de bouillie.

DÉCHARGES PUBLIQUES, DÉPÔTS D'ORDURES ET CANALISATIONS D'EAUX USÉES

Contre les blattes, appliquer 30 mL de MALATHION 85 E dans 1 L d'huile ou d'eau de façon à mouiller la surface à traiter. Appliquer de nouveau au besoin.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver ceux-ci. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. **NE PAS** utiliser dans les habitations. Ne pas contaminer les abreuvoirs. Bien se laver après la manipulation et l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres étendues d'eau contenant des poissons ou pouvant servir à l'irrigation ou à l'usage domestique. Ne pas utiliser dans les laiteries. Avant le traitement, faire sortir des bâtiments les animaux en lactation et les veaux de moins de 1 mois. Ne pas appliquer de bouillies à base d'huile sur les plantes ornementales, car elles peuvent subir des dégâts. Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Symptômes d'empoisonnement-maux de tête, fatigue, transpiration, vertiges, vision brouillée, nausées, crampes abdominales, salivation, vomissement, diarrhée, oppression de la poitrine, difficulté à respirer. Peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. L'atropine peut servir d'antidote. Ne pas employer de 2-PAM pour un empoisonnement au malathion. Maintenir l'atropinisation pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Contient un distillat de pétrole

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BASE

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

MALATHION 85 E

INSECTICIDE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION 8372
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 85%

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: (1, 4, 5,10, 20 Litres)

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))